



**Discours d'Angélique DELAHAYE, Présidente de la FNPL  
Prononcé au nom des Producteurs de Légumes de France.  
Perpignan, le 20 octobre 2006.**

Monsieur le Ministre,

Avant de commencer, je voudrais remercier ici nos hôtes, les producteurs de légumes et les organisations professionnelles des Pyrénées-Orientales, qui nous accueillent dans cette belle ville de Perpignan, avec une mention toute particulière pour les équipes de la Fdsea et des JA qui n'ont pas ménagés leurs efforts.

Je voudrais aussi saluer les élus de la région, Jean-Paul Alduy, Christian Bourquin, Georges Frêche qui nous ont apporté un vrai soutien pour organiser ce Congrès ; saluer aussi M. le Préfet, M. le Directeur de l'Agriculture, les responsables des organisations professionnelles nationales, en particulier les Présidents et Directeurs d'Interfel et du Ctifl, M. le Directeur de Viniflor qui, avec leurs équipes, contribuent à faire progresser notre profession, et enfin souligner la présence de nombreux cadres de l'administration, notamment du bureau des fruits et légumes qui, sous la responsabilité d'Alexandre Martinez ne ménagent pas leur peine à nos côtés.

Je voudrais également saluer tous nos invités représentants de la filière, de l'interprofession et vous tous, chers collègues, représentants des producteurs de légumes de France.

Monsieur le Ministre,

Avant de nous projeter dans l'avenir, permettez-moi au nom de tous les producteurs de légumes de France de vous présenter brièvement notre fédération professionnelle sur ces terres Catalanes qui ont donné trois présidents à la FNPL.

En effet, notre jeune fédération a aujourd'hui 60 ans de combats professionnels. Depuis sa création le 29 mars 1946 et sous l'impulsion de mes 7 prédécesseurs Auguste Leconte, Raymond Cribaillet, Raymond Vilatte, Joseph Palau, André Delahaye, Denis Onfroy et Jean Sales, la FNPL a défendu les intérêts des producteurs de légumes, accompagné l'évolution de leurs entreprises, ouvert des perspectives d'avenir.

Adhérent à la FNSEA, elle en est depuis 1946 une racine, ni branche ni filiale, mais force de proposition apportant son dynamisme et sa compétence à la « grande maison » dont elle contribue ainsi à enrichir les propositions.

Riche de son histoire et de tout l'engagement de tous nos aînés, la FNPL est toujours jeune par l'état d'esprit et le dynamisme. La richesse de la FNPL, c'est l'engagement dans la durée et l'alliance de l'expérience et de la jeunesse. Après avoir apporté leur fougue et leurs compétences, de jeunes militants comme Henri Marchal et Pierre Hourbeigt vont passer la main à d'autres. Les Jeunes Maraîchers, sous l'impulsion d'Alain Cottebrune et maintenant de Jérôme Wavrant, relèvent le défi et s'engagent à leur tour.

La FNPL, c'est un état d'esprit tourné vers l'avenir, pragmatique, ferme et constructif, responsable et solidaire.

C'est dans cet état d'esprit, aujourd'hui, au nom de la FNPL et des producteurs de légumes de France, que je m'exprime devant vous.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, une entreprise de production légumière, c'est d'abord de l'emploi. Gestion des ressources humaines, mais aussi coût du travail et surcharge administrative sont les premières préoccupations de chacun d'entre nous.

Le SMIC a encore augmenté, la convention de l'UNEDIC sur l'indemnisation du chômage fragilise le travail saisonnier, les distorsions de concurrence avec nos voisins de l'Union européenne ou de pays tiers n'ont pas été réduites. Savez-vous combien de documents il faut produire lorsqu'un salarié quitte votre entreprise – SEPT – Quelle productivité, quel rendement !

Et le projet de loi de Finances pour 2007 voudrait charger encore un peu plus la mule en revenant sur l'exonération de cotisation accident du travail dont bénéficiaient les contrats d'apprentissage et de professionnalisation ! Je croyais que l'apprentissage est une priorité du Gouvernement ?!

Le rapport du député Jacques Le Guen reste donc toujours pleinement d'actualité. Il faut lui donner des suites concrètes, alléger le coût du travail, simplifier les formalités, faire confiance aux chefs d'entreprise.

Alors, bien sur, l'exonération partielle des charges sur le travail occasionnel a été portée à 119 jours à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006. C'est bien, mais il faudrait que ce dispositif soit rétroactif et puisse rentrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006 comme cela était prévu.

Mais il faut aller plus loin, plus vite. Arrêter de précariser l'emploi, Conforter l'emploi permanent !

Certes, certaines idées progressent.

La TVA sociale n'est plus un tabou. Mais il faut la mettre en place, et vite !  
Nous sommes prêts à l'expérimenter.

En attendant, c'est une exonération totale des charges sur les 1500 premiers euros de salaire mensuel, en CDD ou en CDI qui est nécessaire.

Nous comptons aussi sur la vigilance et la fermeté de la Fnsea dans les négociations paritaires. Que ce soit sur les seniors, les jeunes et la formation, la prévoyance et la complémentaire santé, la durée du travail, il ne peut être question de réduire encore la compétitivité de nos emplois !

De notre côté, sur le terrain, nous avons poursuivi notre action d'accompagnement des entreprises de production légumière en matière de gestion des ressources humaines ou d'insertion. Au passage, forts des engagements pris au niveau de votre Cabinet le 3 février dernier, Relie a poursuivi son action en faveur de l'insertion, apporté sa contribution à la mise en œuvre du ci-rma. Monsieur le Ministre, il faut retrouver le dossier RELIE, perdu dans certains méandres administratifs et faire respecter la parole donnée.

Deuxième poste de préoccupation, l'énergie

Nous avons tiré la sonnette d'alarme déjà l'an passé à Colmar.

Je dois vous remercier de votre réactivité, même si de fortes pressions syndicales à l'initiative de la Bretagne, ont été nécessaires. Grâce à l'action syndicale concertée de la FNSEA et des associations spécialisées les plus concernées, l'exonération de la TIPP et de la TICGN a été prolongée et portée à 80 %.

Dans le même esprit, ce qui a été accordé par le Gouvernement aux transporteurs qui nous facturent une surtaxe en pied de facture reste inacceptable. L'Etat doit rembourser cette taxe aux entreprises légumières, et à leurs organisations de producteurs.

A partir de l'excellent rapport de Philippe Mauguin, un plan serre/énergie se met en place. Enfin, avec la mise en place d'un comité de pilotage « serre/énergie », la question de l'énergie va pouvoir être prise en compte pour le moyen et le long terme. Nous en attendons, non pas encore un peu plus de gestion administrative, mais une réflexion prospective, une vision partagée pour une politique d'adaptation des entreprises.

La FNPL travaille pour sa part avec les principaux fournisseurs d'énergie, GDF et TOTAL. Des travaux sont engagés au plan technique avec le CTIFL, et les pôles de compétitivité d'Avignon et d'Angers pour optimiser l'utilisation de l'énergie dans les serres.

Mais l'essentiel reste la modernisation du parc de serres en France, Les outils les plus modernes, sont les plus compétitifs, les plus rentables. Il est donc indispensable de mobiliser tous les crédits publics français et européen possibles pour accompagner l'effort d'adaptation de nos entreprises.

Une circulaire serre, cofinancée dans le cadre du 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC doit rester la pierre angulaire de la politique publique dans ce secteur. Il est également nécessaire de ne pas faire de ce dispositif un modèle de complexité administrative mais au contraire un dispositif pilote, confiant dans la responsabilité des acteurs économiques que nous sommes.

Nous espérons que l'arsenal des complications administratives ne sera pas utilisé pour limiter la portée des mesures en faveur des investissements pour économiser l'énergie ou moderniser l'outil de production que vous déciderez, tant dans le cadre du PVE que de la circulaire serre.

Troisième sujet de préoccupation, la performance technique et économique de nos entreprises.

Qualité du travail, qualité des produits, protection des cultures, économies d'engrais ou d'énergie, optimisation des facteurs de production, sont des facteurs clef de notre compétitivité.

L'expérimentation, la vulgarisation et la formation sont des moteurs essentiels de cette performance. Le réseau des stations expérimentales, ainsi que notre institut technique, doivent donc être confortés dans leur action au profit de tous les producteurs de légumes de France. Le soutien financier des pouvoirs publics est en la matière essentiel et doit être renforcé.

La protection des cultures est en particulier un souci primordial. A moins d'être des adeptes de la roulette russe, nous ne pouvons accepter d'impasse technique en matière de protection de nos cultures. Il faut donc mener de front l'homologation des produits de traitements qui sont indispensables pour faire face aux ravageurs, rechercher et mettre au point des mesures de lutte alternatives.

Beaucoup trop de temps a été déjà perdu.

Les procédures d'homologation doivent donc être clarifiées sous l'autorité de l'Etat et chaque organisme remplir en urgence et de façon prioritaire la mission qui lui aura été assignée.

En complément, la réduction de notre pharmacie phyto-sanitaire et parce que produire autrement, pour reprendre le slogan de la Normandie, comporte une part de risque, il est indispensable de renforcer la DPA et de rendre véritablement opérationnel ce dispositif d'épargne de précaution défiscalisée.

Le projet de la FNPL, c'est d'inscrire les entreprises de production légumières dans le projet de la société française. C'est pour cela que nous vous avons proposé l'an dernier à Colmar, de nous engager ensemble dans un plan d'adaptation des entreprises légumières aux enjeux de la société. Vous nous avez fait confiance et donné cette mission d'écrire des propositions adaptées permettant aux entreprises de relever des défis économiques, environnementaux et sociaux.

Un an après, le défi est relevé.

Sous la houlette de Denis Onfroy, plus de cent responsables professionnels se sont mobilisés, pour construire ce plan, avec le soutien de nos outils syndicaux, techniques et économiques.

Les objectifs du plan :

Répondre aux demandes de la société pour une production légumière de qualité, bénéfique pour la santé, respectueuse de l'environnement, économiquement forte et socialement responsable.

Pour cela notre Plan d'adaptation des entreprises légumières est construit autour de trois objectifs :

- L'Environnement : Gérer durablement les milieux et les ressources,
- L'Economique : Améliorer le revenu du producteur,
- Le Social : Maintenir l'emploi en milieu rural et périurbain.

Ce plan, destiné à tous les producteurs de légumes, propose une démarche de progrès aux entreprises légumières, à partir d'un audit des exploitations sur ces 3 axes.

Ce Plan s'inscrit essentiellement dans la politique de Développement Rural 2007-2013.

Je suis particulièrement fier de vous le remettre officiellement aujourd'hui.

A vous maintenant de le reprendre pleinement à votre compte.

Vous avez déjà anticipé en consacrant dans le cadre du Casdar des moyens d'accompagnement à sa mise en œuvre concrète sur le terrain. Je voulais vous en remercier publiquement.

Il reste cependant pour que ce plan, votre plan, puisse donner sa pleine efficacité, à l'intégrer dans le plan de développement rural national que vous aller présenter à la Commission européenne. C'est en particulier le cas de deux mesures agro environnementales favorisant la rotation des cultures légumières ou la mise en place de zones de compensation écologique.

Ces deux mesures sont au cœur du dispositif que nous proposons. Il ne faudrait pas que des contraintes administratives les rendent inopérantes car inadaptées à nos productions et structures d'exploitation.

C'est aussi le cas du plan « serre/énergie » et de la modernisation des serres maraîchères qui constitue un volet du plan d'adaptation.

Maintenant, c'est à vous de jouer, M. le Ministre, et de faire en sorte que ce plan ne soit pas qu'une bonne idée mais la base du développement de notre filière dès 2007.

Vous l'avez compris, dans l'esprit de notre plan d'adaptation, l'innovation, la recherche et le développement de solutions, la prospective, sont des préoccupations fortes pour nos entreprises, afin d'anticiper les évolutions et s'y adapter. L'Inra, en s'investissant dans la

production légumière l'a compris. Nous avons proposé au CTIFL de concentrer ses efforts sur la protection des cultures, l'irrigation et les problématiques de l'eau, l'énergie.

Tous ses efforts, et l'investissement consenti par nos entreprises, doivent bien entendu être prolongés par la construction d'une offre valorisée par le marché.

Nous faisons pour cela une proposition d'organisation de la production et de structuration de la première mise en marché. Cette proposition a été préparée par de nombreuses réflexions, tant dans le cadre de l'office, sous la houlette de Philippe de Guénin et Jean sales, que de la FNSEA, sous l'impulsion de son Président Jean-Michel Lemétayer.

Notre proposition consiste à rassembler les producteurs dans leur région et par produit autour de véritables projets de construction d'une offre française. La connaissance, région par région, des producteurs et de leur calendrier de production en est le préalable. Sans connaissance de la production, rien n'est possible.

Vous avez des outils à votre disposition : carte de producteur, chambres d'agriculture, comités de bassin....A vous de décider et de les faire fonctionner !

Ensuite, sous la houlette des Sections Nationales produit, la maîtrise de l'offre, l'analyse du marché, l'identification des produits, peuvent être envisagés.

Les pouvoirs publics doivent ici dire quelles sont leurs attentes et quelles sont les missions qu'ils assignent aux comités de bassin et aux sections nationales.

La confrontation de l'offre et de la demande doit pouvoir alors faire l'objet de stratégies coordonnées dans des commissions de première mise en marché, régionales et nationales.

Ainsi, des stratégies de développement des marchés pourront être établies avec plus d'efficacité au niveau de notre interprofession.

A ce niveau interprofessionnel, il est alors indispensable de progresser sur la valorisation des origines, et en particulier « Légumes de France », indispensable aussi de progresser sur la dynamisation des rayons, indispensable encore de progresser sur les politiques de prix proposés aux consommateurs, indispensable enfin de respecter une vraie éthique dans les relations commerciales. Jérôme Bédier pour FCD estime que les ristournes sans contrepartie réelle ne sont pas acceptables. Pour autant, certaines entreprises du commerce ou de la distribution continuent, malgré la loi, à demander à leurs fournisseurs ou à leur faire proposer, ce qui est beaucoup plus « malin » les ristournes qu'ils souhaitent sur le chiffre d'affaires, pour un anniversaire, etc.

Nous avons tous constaté que la consommation de légumes, au cours de certaines périodes de l'été, a été particulièrement atone et peu soutenue, laissant les opérateurs sans prise sur les événements et parfois désabusés, sans ressort et sans stratégie de relance.

Il serait donc utile et urgent de faire émerger des propositions de dynamisation, re dynamisation des rayons fruits et légumes, adaptées aux caractéristiques des métiers du commerce et de la distribution.

Pour tous, le niveau de prix proposé aux consommateurs est apparu comme un élément déterminant de l'acte d'achat et de la fidélisation des consommateurs. Une réflexion doit être engagée afin d'aboutir à des propositions relatives aux prix et aux marges qui permettent de maintenir un lien actif avec les consommateurs ainsi qu'une rémunération appropriée de chaque acteur de la filière.

La promotion et la valorisation des produits sont des objectifs stratégiques de notre Interprofession. Il faut, monsieur le ministre que le soutien que vous lui apportez ne se relâche pas. Vous avez montré votre soutien en étant à l'origine de manifestations de promotion dans les aéroports et récemment dans les gares de Paris. Accompagnez Interfel dans ses initiatives pour relancer la consommation, rendre les légumes plus accessibles, promouvoir l'origine France. Pour cela, il faut aussi que vous débloquent les moyens financiers promis à Interfel et au projet « accessibilité ».

Pour notre part, nous avons proposé aux familles d'Interfel de mettre en place une vraie identification des « Légumes de France », valorisant nos productions respectueuses de l'environnement, économiquement forte. La FNPL entend bien également poursuivre ses efforts pour la valorisation de la production locale dans le cadre du réseau des « Maraîchers de Tradition » que rejoignent aujourd'hui les Jardins de Perpignan.

Les légumes ce sont aussi des enjeux de santé publique. Faites en sorte que le panier du PNNS 2, se remplisse un peu de mesures concrètes en faveur de la consommation de légumes. Les campagnes de promotion de nos produits ont été reconnues d'intérêt général par le 1<sup>er</sup> Ministre, à l'initiative d'Interfel ; Bravo! C'est bien, mais à quand les légumes reconnus d'utilité publique et faisant l'objet de politiques française et européenne en faveur de leur consommation, comme cela peut se faire pour un autre produit alimentaire important et représenté par nos amis de l'autre FNPL, celle du lait ?

Au niveau national, la politique publique doit être mise en œuvre par notre office. Certains pourraient penser que cela ne sert à rien, si ce n'est des casquettes plus ou moins honorifiques à distribuer... Nous pensons, nous, en particulier dans notre secteur qui ne bénéficie pas du soutien de la PAC, que Viniflor est l'instrument de la mise en de politiques négociées entre le Ministre et la profession. Mettez des professionnels responsables à la tête de Viniflor, et donnez à son Directeur les moyens de votre Politique !

Au niveau européen aussi, la production de légumes revêt des enjeux politiques de premier plan, que ce soit :

- en matière de santé publique (obésité, certains diabètes, cancers, ...), de sécurité sanitaire ou d'indépendance alimentaire,
- en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable,
- en matière d'activités économiques et d'emplois, directs et indirects.

Le constat sur la situation du secteur de production est largement partagé tant au niveau de la profession que des Etats membres et de la Commission européenne :

- une situation économique des entreprises de production qui se dégrade,
- des efforts de compétitivité et d'adaptation des entreprises nécessaires pour faire face à la concurrence et répondre aux attentes du marché et de la société, qualitatives, environnementales et sociales,
- une consommation qui ne se développe pas, voire régresse,
- un taux de regroupement en organisations de producteurs qui stagne voire régresse (de 35 à 50%),
- une absence de dispositifs d'anticipation/gestion des crises conjoncturelles.

C'est pourquoi, la politique européenne dans le secteur des légumes frais doit :

Permettre l'adaptation et la modernisation des entreprises de production,  
Encourager l'adaptation des productions aux marchés et l'organisation des producteurs autour de véritables projets économiques d'entreprise, capable de répondre aux attentes de l'aval,  
Permettre l'anticipation et la gestion des crises conjoncturelles,  
Veiller à limiter au maximum les distorsions de concurrence intra européenne et avec les produits des pays tiers.  
l'OCM pourrait ainsi reposer sur trois outils distincts et complémentaires:

**Les Fonds opérationnels**, gérés par les OP, il est en effet important de ne pas remettre en cause l'existant qui est le socle de l'organisation de la production et de la structuration de la 1<sup>ère</sup> mise en marché.

**Des Fonds d'anticipation et de gestion des crises**, gérés par Etat membre et par produit pour l'ensemble les producteurs.

**Des Fonds de promotion des légumes**, géré par projets de filière, par Etat membre.

En complément, afin de permettre une bonne cohérence dans la mise en marché des produits et une adaptation de l'offre à la demande, l'OCM devra prévoir une **exemption à l'interdiction des ententes** au niveau de la production, sinon de la première mise en marché. Il n'y a aucun risque pour le consommateur étant donné la concentration du commerce et la diversité des sources d'approvisionnement ! De plus, les prix de détail sont largement déconnectés des prix à la production. Mais quel avantage pour gérer les marchés et anticiper les crises !

Cette OCM tournée vers le marché devra être complétée par un renforcement de l'adaptation structurelle des entreprises de production via le second pilier de la PAC, et par une maîtrise des importations et des distorsions de concurrence. A ce propos, il faut que les contournements des mécanismes de prix d'entrée, en particulier pour les tomates cessent !

Il faut aussi que ne puissent être mises sur le marché que des vraies échalotes !

Autres distorsions de concurrence, la PAC : il ne peut pas, il ne doit pas y avoir de légumes cultivés avec des DPU ! Ou alors, toutes les surfaces légumières doivent en bénéficier !

A ce titre, le mémorandum sur la réforme de la PAC dont la France est à l'initiative de la France est particulièrement choquant ! Il prévoit en effet que certains pays, comme le Portugal, qui abandonneraient certaines grandes cultures comme la betterave à sucre, puissent cultiver des légumes et conserver leurs primes. ce n'est pas anodin, on ne peut en attendre qu'une concurrence déloyale et une déstabilisation des marchés.

Déstabilisation des marchés, et de notre filière, c'est aussi un des enjeux des relations internationales de la France et de l'Europe, en particulier avec les pays concernés par Euromed et avec la Turquie. Nous en avons débattu ce matin. Il ne s'agit pas de nier la mondialisation, mais de la domestiquer et de s'y adapter.

Nos partenaires du commerce nous doivent un commerce équitable et ne pas favoriser les moins disant sociaux ou environnementaux. Nous en reparlerons demain dans un débat de filière, n'en doutons pas, avec un esprit constructif.

Pour leur part, les pouvoirs publics doivent veiller à l'équité du commerce. Les accords internationaux sont de la responsabilité des pouvoirs publics français et européens, le contrôle de leur application aussi. Il ne peut être concevable que les exigences sanitaires, environnementales, sociales voulues par la communauté européenne et les citoyens ne soient pas respectées par les produits achetés par les consommateurs.

C'est également de la responsabilité des pouvoirs publics de veiller à respecter le Traité de Rome et donc de mettre en place les politiques et de donner les moyens nécessaires à l'adaptation des entreprises. Les entreprises de production de légumes sont bien sûr en première ligne.

Nous revoilà donc au plan d'adaptation des entreprises légumières...

Mais maintenant c'est à vous de « jouer » et de prendre vos responsabilités !

Je sais qu'en tant qu'amateur de bulles dans l'esprit de Tintin, vous saurez mettre la cote de travail et prendre des décisions adaptées au terrain plutôt que de rester enfermé dans le monde des « bullocrates », selon l'expression de Jean-François Kahn.

Et pour vous donner du courage, avec la feuille de route que je viens de vous donner, je vais me permettre de vous confier une nouvelle mission, celle d'être l'ambassadeur des Légumes de France !

Avant de vous passer la parole, permettez-moi un dernier message aux producteurs de légumes de France.

Gardez le cap, et rassemblez vous autour de projets professionnels !

La FNPL les défendra de toutes ses forces avec l'appui de la FNSEA.

L'unité professionnelle, en particulier dans la perspective de prochaines échéances, tant au niveau des chambres d'agriculture que de la réforme des politiques agricoles européennes ou des négociations internationales, est plus que jamais indispensable pour l'avenir de nos entreprises !

A vous Monsieur le Ministre.